

Pièces à fournir en vue d'une demande d'autorisation d'acquisition pour les armes de catégorie B

Le dossier de demande comporte les pièces suivantes à envoyer en recommandé aux adresses suivantes dont dépend le domicile.

Amiens : Service des Armes, 51, Rue de la République, 80000 AMIENS.

Le Havre : Pôle départemental des armes et explosifs, 95, Boulevard de Strasbourg, CS 20032, 76083 LE HAVRE CEDEX.

- L'imprimé CERFA 12644 " Modèle n°5"
- L'autorisation originale de détention d'arme (en cas de renouvellement)
- La copie justificatif de domicile (facture téléphone, EDF-GDF...)
- La copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport
- L'avis favorable de la Fédération Française de Tir
- La copie de la licence de la Fédération Française de Tir de l'année en cours
- Un certificat médical datant de moins de 2 mois.
- Un extrait d'acte de naissance avec mentions marginales.
- La justification prouvant l'achat ou l'installation d'un coffre-fort ou d'une armoire forte.
- Une enveloppe timbrée à + de 20gr avec accusé de réception.